COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY

Envoyé en préfecture le 01/07/2016
Reçu en préfecture le 01/07/2016
Affiché le
ID : 074-247400773-20160701-DEL_20160630_4-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° **80/16**

Date de convocation 24 juin 2016

Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **30 juin 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet **BUDGET – VEHICULES - SORTIE INVENTAIRE ET CESSION**

MEMBRES PRESENTS
Sylviane REY, Marcel CATTANEO, Michel COUTIN, Nicolas BLANCHARD
Roland BLAMPEY, Michèle LUTZ, Ulrich GAGNERON, Jacky GUENAN
Hervé BOURNE, Paul CARRIER, Gérard CHAMPANGE

MEMBRES EXCUSES (pouvoirs) Philippe PRUD'HOMME (M COUTIN)
MEMBRES EXCUSES Marc LLEDO

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a renouvelé ses deux bennes de collecte des ordures ménagères (BEOM).
La plus ancienne (CN-211-ZM) date de 1997 et a été substituée par un véhicule neuf commandé à l'UGAP et livré en avril 2016.

La seconde (CN-250-ZM) qui date de 2006 devait servir de véhicule d'appoint. A l'automne 2015, elle a montré des signes d'usures importantes. En conséquence, le bureau communautaire du 17 décembre 2015 (délibération N° 131/15) a décidé son remplacement par une BEOM d'occasion achetée à la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

Ces deux véhicules (CN-211-ZM et CN-250-ZM) sont arrivés en fin d'exploitation et doivent être réformés.

Monsieur le Président propose de les céder, pour destruction, à la SAS DURET – établissement agréé et qui propose de les reprendre au prix de la ferraille : 50 € nets par tonne.

Il conviendra de les sortir de l'inventaire (Châssis N° 19970002001 + benne OM N° 19970002001 - **CN-211-ZM** et Camion premium N° 20060008001 - **CN-250-ZM**)

Envoyé en préfecture le 01/07/2016
Reçu en préfecture le 01/07/2016
Affiché le
ID : 074-247400773-20160701-DEL_20160630_4-DE

Monsieur le Président informe que les pièces encore utilisables ont été démontées avec l'appui d'un technicien de l'entreprise FAUN – constructeur du système de collecte des déchets.
Il demande aux membres du bureau de l'autoriser à :

- céder pour destruction les deux véhicules à la SAS DURET au prix de 50 € par tonne
- sortir les véhicules de l'inventaire.

-o-o-o-o-o-o-o-

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, décident d'autoriser Monsieur le Président à :

- céder pour destruction les véhicules précités à la SAS DURET au prix de 50 € par tonne
- sortir les véhicules de l'inventaire.

Résultat du vote :

Votants :	12	Abstention :	0	Exprimés :	12
Pour :	12	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 01 juillet 2016

Affichage le 01 juillet 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Environnement
- Budget

FAVERGES, 01 juillet 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

SOURCES DU LAC D'ANNECY (Haute-Savoie)